

Rapport du Président sur la gestion, la situation et les activités de la FDC 34

ASSEMBLEE GENERALE DU 4 AVRIL 2025
À LAMALOU LES BAINS

RÉUNIONS DE SECTEURS :

- SAINT JEAN DE VEDAS LE 25/02/25
- OCTON LE 27/02/2025
- SAINT GENIES DE FONTEDIT LE 05/03/2025
- ST ETIENNE D'ALBAGNAN LE 06/03/2025



La FDC 34

- **Est agréée pour la protection de l'environnement (arrêté du 16/09/2022)**
- **Est habilitée à prendre part au débat dans le cadre des instances consultatives départementales (Arrêté du 30/07/2024)**

Ses missions sont diverses, à la fois techniques et administratives

Missions techniques :

- Formation permis de chasser
- Formations sécurité en battue et sécurité décennale
- Suivis des espèces
- Suivi sanitaire
- Prévention des dégâts
- Conseils et aide au développement
- Autres formations. Etc.

Missions administratives :

- Validation permis de chasser
- Indemnisation dégâts grand gibier
- Gestion des adhérents
- Gestion des ACCA
- Gestion des plans de chasse et carnets de battues
- SDG...

LE GUICHET UNIQUE

- Nouvel espace pour la saison 2024-2025
- 14 187 permis de chasser validés (- 412) et 5 228 vignettes sangliers
- Permis nationaux représentent 42 % des permis validés dans l'Hérault (5 913)
- 8 810 validations par internet dont 8 294e-validations
- 9 672 contrats d'assurance souscrits
- Installation à St Jean d'un ordinateur avec imprimante permettant d'avoir sa validation (sous réserve de « dossier » complet)

Rappel : Si inscription au fichier FINIADA, aucune délivrance de la validation du permis de chasser

Chasser dans l'Hérault

 Passer le permis de chasse

 Dates ouvertures/fermetures

 Valider mon permis

BIENVENUE

SUR LE SITE DE VALIDATION DU PERMIS DE CHASSEUR DE LA
FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE
L'HÉRAULT

La validation en ligne sera ouverte à partir du 10 juin 2024.
i En attendant si vous le souhaitez, vous pouvez dès à présent activer votre compte en cliquant sur "S'inscrire maintenant".
 Comment faire (voir encadré AVANT VOTRE COMMANDE).

AVANT VOTRE COMMANDE

La saisie de votre commande ne prendra que quelques minutes. Pour simplifier votre démarche, nous vous invitons à préparer :

- **Votre login et votre mot de passe**
Si vous n'avez pas encore activé votre compte, vous pouvez le faire en cliquant sur le lien "s'inscrire maintenant" dans l'écran de connexion, sur votre droite. Vous aurez pour cela besoin de l'identifiant à 14 chiffres qui se trouve sur votre dernière validation.
- **Votre permis de chasser**
(en cas de changement récent)
- **Votre carte bleue**
Ce système utilise un paiement sécurisé agréé par le Trésor Public
- **Vous avez besoin d'aide ?**
Voici les liens vers les tutoriels vidéos expliquant :
 - comment s'inscrire en ligne
 - comment valider en ligne
 - comment valider pour un autre chasseur

CONNECTEZ-VOUS

Seuls les majeurs ne faisant pas l'objet d'une mesure de protection peuvent valider leur permis en ligne

Adresse e-mail Identifiant oublié ?

Mot de passe Mot de passe oublié ?

SE CONNECTER

Vous n'avez pas de compte ? [S'inscrire maintenant](#)

Si vous venez d'obtenir votre permis, veuillez vous rapprocher de votre fédération pour créer votre compte.

LE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE GESTION CYNEGETIQUE 2025-2031

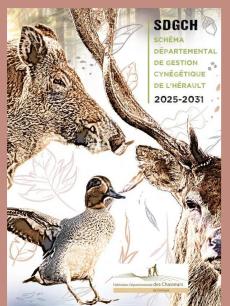
- Document approuvé par le Préfet soumis à l'ensemble des chasseurs du département
- ❖ Parmi les dispositions du schéma départemental de gestion cynégétique figurent obligatoirement :
 - 1° Les plans de chasse et les plans de gestion ;
 - 2° Les mesures relatives à la sécurité des chasseurs et des non-chasseurs ;
 - 3° Les actions en vue d'améliorer la pratique de la chasse telles que la conception et la réalisation des plans de gestion approuvés, la fixation des prélèvements maximum autorisés, la régulation des animaux prédateurs et déprédateurs, les lâchers de gibier, la recherche au sang du grand gibier et les prescriptions relatives à l'agrainage et à l'affouragement prévues à l'article L. 425-5, à la chasse à tir du gibier d'eau à l'agrainée ainsi que les modalités de déplacement d'un poste fixe ;
 - 4° Les actions menées en vue de préserver, de protéger par des mesures adaptées ou de restaurer les habitats naturels de la faune sauvage ;
 - 5° Les dispositions permettant d'atteindre l'équilibre agro-sylvo-cynégétique ;
 - 6° Les dispositions permettant de surveiller les dangers sanitaires dans les espèces de gibier et de participer à la prévention de la diffusion de dangers sanitaires entre les espèces de gibier, les animaux domestiques et l'homme.



LE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE GESTION CYNEGETIQUE 2025-2031

Evolution réglementaires pour le SDGC 2025-2031

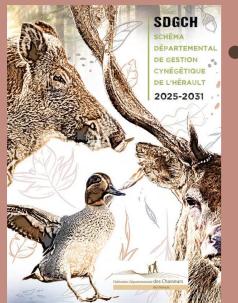
- Interdiction de l'agrainage de dissuasion sur tout le département
- Tir du sanglier sur point d'appatage autorisé (sous conditions)
- Casquette orange fluo obligatoire en tout temps et en tout lieux (exception chasse affût/approche du grand gibier, battue grand gibier, vénérie, chasse de nuit du gibier d'eau, chasse au poste matérialisé de la main de l'Homme)
- Obligation de rappeler les consignes de sécurité avant battue
- Battue : action de chasse collective pratiquée à partir de 2 personnes visant à rabattre le gibier
- Nécessité d'avoir au moins 25 ha d'un seul tenant pour solliciter un plan de chasse Mouflon/Cerf/Chevreuil
- A l'exception des UG de plaine, nécessité d'avoir au moins 200 ha d'un seul tenant pour solliciter l'obtention d'un carnet de battues
- Retour du carnet de hutte obligatoire. A défaut, aucun carnet distribué pour l'année N+1
- Obligation de baguer les perdrix rouges lâchées
- Plan de gestion quantitative limité à 15 oiseaux d'eau par jour et par chasseur pour les autres modes de chasse au gibier d'eau



LE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE GESTION CYNEGETIQUE 2025-2031

Poursuite d'actions déjà effectuées

- Saisie en ligne dans les 48h suivant le prélèvement des constats de tirs des animaux soumis au PC (avec photos pour le cerf)
- Saisie en ligne dans les 48h suivant la battue du résultat de cette dernière
- Transmissions dans les 10 j de la fermeture de l'espèce des dispositifs de maquarge non utilisés
- Carnet de battues au sanglier obligatoire à partir de 2 personnes
- Chasse aux abords des routes est encadrée en fonction du type de route
- Gilet/veste orange fluo obligatoire pour les battues grand gibier (piqueurs, postés, accompagnants)
- Pose de panneaux temporaires obligatoires pour la signalisation des battues
- Plan de gestion de 25 anatidés par installation de nuit par installation déclarée par période de 24h et tires à moins de 30 m
- PMA bécasse : 3j, 6hebdo, 30 par saison
- Retour obligatoire : carnet piégeage, carnet prélèvement bécasse



LE PETIT GIBIER SEDENTAIRE

- Politique générale de la FDC 34 tournée vers la chasse du petit gibier depuis 2022
- Rencontre avec les adhérents territoriaux lors de 2 réunions le 9 Juillet (St Jean Védas) et 10 Juillet (Vias)
75 adhérents territoriaux se sont déplacés
- Bilan global de ces réunions :
 - Présence de territoires avec des résultats qui doivent servir d'exemple
 - Ré explication du catalogue amélioration
 - Retour sur la formation « Petit Gibier »

La FDC 34 soutient fortement les sociétés impliquées dans le petit gibier. La perdrix rouge et le lapin de garenne demandent de nombreux efforts et nous félicitons l'ensemble de nos bénévoles pour leur persévérance et leurs résultats.

LE PETIT GIBIER SEDENTAIRE

Le lapin

- Grosse problématique sur l'Est de Montpellier
- Classement ESOD sur 13 communes de l'Est Montpelliérain
- Développement de la population dans le biterrois
- Partenariat avec des FDC pour effectuer des reprises de lapins.
- En zone de garrigues, certaines communes voient leurs efforts doucement récompensés
- Présence de la myxomatose et de la VHD et RHDV2. Des lapins vaccinés retrouvés morts. Merci de nous les faire parvenir pour analyse.
- Plan Lapin et réunion avec le Préfet à la FDC 34



Le lièvre

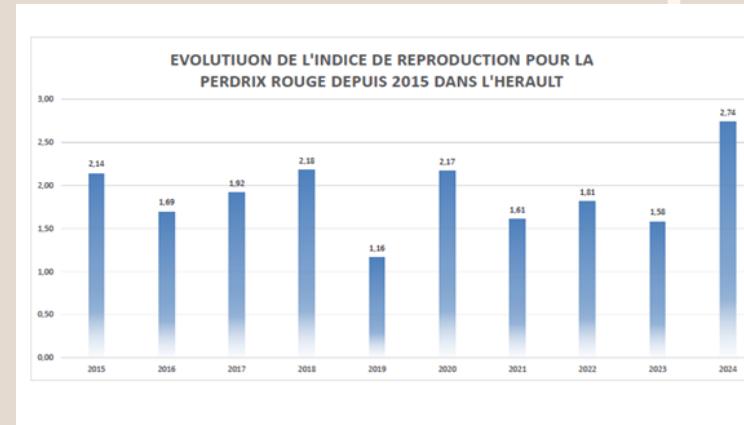
- Présent partout sur tout le territoire et dans tous les biotopes
- Cas d'EBHS nombreux en novembre et décembre 2024 du Minervois au Pic St Loup
- Nécessité d'être prudent pour la saison à venir et adapter le prélèvement aux comptages en sortie d'hiver qui permettront d'estimer l'impact de l'EBHS



LE PETIT GIBIER SEDENTAIRE

La Perdrix rouge

- Nouvelle méthode de l'IMPCF (Institut Méditerranéen du Patrimoine Cynégétique et Faunistique) pour la réimplantation de la perdrix rouge : 8 cages et 47 oiseaux nés pendant l'été 2024
- Meilleures reproduction depuis plus de 10 ans avec 2,74 J/Ad
- Possibilité d'avoir des résultats en travaillant notamment sur l'habitat de l'espèce
- Réception d'une délégation de chasseurs Italiens pour observer le travail des chasseurs héraultais



Le Faisan

- Deux associations de chasse en conventions, avec différentes méthodes de gestion
- Premiers résultats printemps 2024 : Bonne présence des coqs chanteurs , les conditions météorologiques ont rendu compliqué la mise en place de comptage au chant
- Espèce très « plastique » qui a de bonne capacité de développement dans l'Hérault



LE PETIT GIBIER SEDENTAIRE

Connaissance des prélèvements

- A compter de la saison 2025-2026, **fin de la fiche prélèvement**. Pour le petit gibier sédentaire merci de renseigner vos prélèvements sur ChassAdapt. Il ne s'agit pas de vous fliquer mais d'avoir des données scientifiques permettant de défendre la chasse !

Enquêtes Vigifaune

- Dès maintenant renseignez vos observations sur la présence du lapin de garenne, des couples de perdrix rouges puis des compagnies sur l'application Vigifaune.
- Vous pouvez aussi déclarer toutes vos observations d'animaux !
- *On compte sur vous, les données sont INDISPENSABLES pour la chasse de demain !*



Association des Gardes Chasse Particuliers de l'Hérault (AGCP34)

- 62 adhérents
- 56 sociétés de chasse sous convention
- Formation des nouveaux gardes :
 - 17 gardes formés en 2024
 - Session 2025 les 30 et 31 mai



Association Départementale des Piégeurs Agréés de l'Hérault (ADPA34)

- 174 piégeurs adhérents
- Formation des nouveaux piégeurs :
 - 42 piégeurs formés en 2024
 - Session 2025 les 25 et 26 avril



Classement ESOD sous conditions fixées par arrêté ministériel

- Fouine, Etourneau sansonnet, Corneille Noire et Pie bavarde sur tout le département (jusqu'au 30/06/26)
- Renard sur tout le département sauf 10 communes de l'Est de Montpellier
- Nécessité de compléter le maximum de témoignage de dommage par la Faune sauvage pour le maintien du statut ESOD de ces espèces.
- Chien viverin, Vison d'Amérique, Ragondin, Raton laveur, Rat musqué, Bernache du canada sur tout le département

Classement ESOD par arrêté préfectoral jusqu'au 30 juin 2025

- Pigeon ramier sur l'ensemble du département
- Sanglier sur une partie du département (121 communes)
- Lapin sur 13 communes

Piégeage

- Maintien de la prime à la prise dans le catalogue Amélioration de la Chasse
- Aide à l'achat des pièges par une commande groupée à la fin de l'année
- Avenant à la convention avec le Symbo pour un dédommagement de 6 € par ragondin / rat musqué



Pensez à rendre vos carnets de piégeage et à déclarer vos dégâts !

LE GIBIER D'EAU

Commission Gibier d'Eau

- Commission Gibier d'Eau qui s'est déroulée le 12 08 2024
- Plus de 22 adhérents territoires représentés

Principaux faits de 2024

- Virus de la grippe aviaire peu virulent dans notre secteur.
- Peu de cas de botulisme signalés.
- En raison d'un retard de l'administration les baux du DPM de 2014 ont été prolongés pour une saison et ont été amodiés aux ACMs en 2024. **Cette nouvelle amodiation sera conditionnée au retour de tous les carnets de hutte pendant une période probatoire de 3 saisons.**
- Suite à un règlement Européen, l'usage du plomb est interdit dans une bande 100 m autours des zones humides.
- Possibilité de saisir les prélèvements de gibier d'eau sur l'application CHASSADAPT (hors prélèvement chasse de nuit). L'application permet aussi de la lecture d'ailes sur 4 espèces : Chipeau, Pilet, Siffleur et Souchet.

Obligations

- Obligation de rendre son carnet de hutte. Il est indispensable d'avoir le retour des prélèvements afin de disposer de données chiffrées pour défendre la chasse
- Obligation de déclarer la détention des canards appelants en début de chaque saison de chasse contre remise d'un récépissé
- Possibilité de saisir directement en ligne dans son espace adhérent ses prélèvements de nuit et sa déclaration d'appelant. Le certificat de déclaration est aussitôt délivré

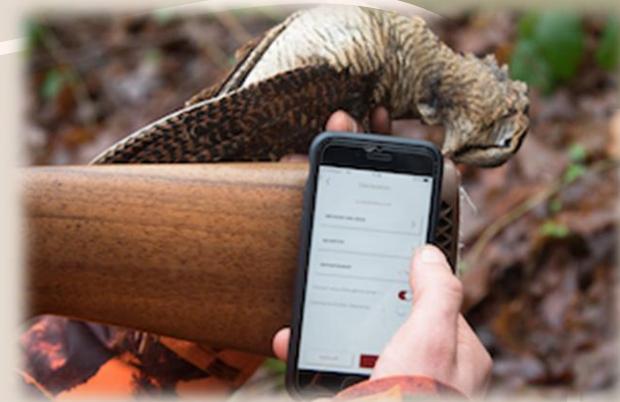


Si vous ne rendez pas votre carnet de hutte, vous n'aurez pas de carnet l'année suivante !

LE GIBIER MIGRATEUR TERRESTRE

La bécasse des bois

- PMA maximal de 3/j, 6/s, 30 par saison
- Chaque prélèvement doit être notifié soit à travers le carnet de prélèvement, soit l'application ChassAdapt.
- Retour obligatoire du CPB à la fin de saison de chasse ou saisi sur l'espace adhérent du site Internet. **Si vous ne rendez pas le carnet 2024/2025 vous n'aurez pas de carnet pour la saison 2025/2026 ! Chasseurs occasionnels de cette espèce, prenez ChassAdapt, le retour de données est automatisé !**
- Suivi des Bécasse dans le cadre en période gel prolongé à Bourbaki
- Partenariat avec le CNB34, renforcement de la collecte d'ailes et organisation de deux soirées lecture d'ailes



Les autres gibiers migrateurs

- Tourterelle des bois toujours sous moratoire : peut être levé l'an prochain !
- Comme depuis plusieurs années, très grandes hétérogénéités des passages et de l'hivernage des grives et des palombes sur l'ensemble du département avec une moitié Sud du département particulièrement délaissée



LES FORMATIONS

- L'ensemble des formations ont pu se tenir quand le nombre de participants était suffisant
- Formation sécurité en battue « réservée » en priorité aux personnes qui ont l'obligation de passer la formation (nouveaux responsables de carnets de battues)
- La nouvelle formation petit gibier a eu 2 sessions (printemps + été)
- Nouvelle formation découpe de la venaison à l'automne 2024
- La FDC 34 poursuit sa réflexion afin de vous proposer de nouvelles formations en 2025 et 2026 !



LA FORMATION DECENTNALE

- Formation décennale **obligatoire** accessible en distanciel directement depuis votre espace adhérent
<https://fdc34-2.retriever-ea.fr/html/Connexion.aspx>
- Depuis avril 2023, mise en place de formation en présentiel avec les administrateurs de la FDC 34. A compter de mars 2024, mise en place de formation en présentiel avec les techniciens fédéraux.
- A ce jour, 3 163 chasseurs formés dont 2 340 lors des formations en présentiel



LE PERMIS DE CHASSER

- Un formateur recruté depuis le 2 janvier 2024 et modification de la formation afin d'accroître le taux de réussite
- En 2024, 489 personnes formées au permis de chasser dont 355 qui ont obtenu leur permis
- Taux de réussite est de 72 % (moins de 60% l'an passé)
- Absentéisme encore fort avec 14% mais en diminution depuis le rehaussement de la caution à 150 €
- Projet de centre d'examen et de formation à Villeveyrac
- Inscription au permis de chasser en ligne sur le portail OFB



LA COMMUNICATION

- Site internet : www.chasse-nature-occitanie.fr/herault/
- Bulletin fédéral (4/an) recentré sur les actions départementales et réalisé en interne
- En 2024, réalisation de Spot Radio sur Europe 2 et RFM Hérault
- Participations à divers salons : St Jean de Védas, Villeveyrac...



DU BON SENS QUE DIABLE !

- Montrer une image positive à travers l'aménagement du territoire, le travail et la relation avec le chien, la convivialité, le partage...
- Ne pas diffuser de photos de tableaux de chasse ou d'animaux morts, cela n'apporte rien et nuit à notre image auprès d'un public non averti
- Ne réagissez pas aux différentes provocations !
- Prévenez votre Fédération pour tout évènement

Nous sommes tous des ambassadeurs de la chasse, pensez avant d'agir !

LE PARTAGE DU TERRITOIRE

- FDC 34 membre de la Commission Départementale des Espace Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature
- Partenariat avec le Comité Départemental de la Randonnée

Certes, 70 % du territoire est privé mais...

- Partager le territoire avec les autres utilisateurs
- Etre polis et courtois en toute circonstance
- Prévenir votre FDC en cas de problème

En cas d'actes malveillants

<https://www.chasseurdefrance.com/pratiquer/signaler-un-acte-malveillant/>



JEUNES CHASSEURS, ARCHERS

- 46 adhérents chez les Jeunes Chasseurs
- L'association participe aux battues sur le lot de Combosalat (5 au total)
- Nombreuses rencontres avec les associations des territoires voisins et les AJC d'autres départements : notamment avec l'association des Bouches du Rhône, Aude, et de Lorraine
- Association des chasseurs de l'Hérault : la FDC 34 met le lot de Vaysse Plégade pour des sessions de chasse à l'arc



Information et éducation au développement durable en matière de connaissance et de préservation de la faune sauvage et de la biodiversité

- Soutien quotidien auprès de l'ensemble de ses adhérents : conseils juridiques, rédaction de convention, administration des associations, articulations avec les dianes...
- Subvention de 89 adhérents territoires pour 349 Ha de cultures faunistiques
- Subvention de 87 adhérents pour le gyrobroyage, 16 adhérents pour les agrainoirs, 51 points d'eau
- Participation au Comité de suivi du Loup
- Dans le cadre des actions menées en matière d'éducation et de sensibilisation à l'environnement auprès des scolaires, des stagiaires et des étudiants, notamment à travers la convention d'objectifs signée chaque année avec le Conseil Départemental de l'Hérault, la FDC 34 soutient financièrement :
 - L'ACM de Vendres à Agde
 - La mairie de Castanet-le-Haut pour le fonctionnement de la station d'études et de recherches de la faune sauvage (mouflon) de Faigairolles



Information et éducation au développement durable en matière de connaissance et de préservation de la faune sauvage et de la biodiversité

- Actions menées en partenariat avec la FRC Occitanie
 - Trophée Chasse Durable 2024 remis à la société de chasse de Puisserguier
 - Participation au réseau Agrifaune
 - Trame verte et bleue
 - Oc'Sanglier sur le secteur de Juvignac
 - Audit Sécuritaire et Amélioration des Pratiques des Territoires de Chasse
- Dossiers Eco-contribution (FRC O, FNC, OFB)
 - CYNOBS (Observation de la faune)
 - CYNEP : renouvellement du plan de gestion de la réserve de Saint Marcel, gestion des sites EPOC
 - GOAAL : Ouverture de garrigue en faveur du lapin, lézard ocellé et de l'aigle de Bonelli à Montpeyroux
 - ARBZ : Aménagement sur la zone incendiée Gignac/Aumelas/St Bauzille de la sylve pour le retour de la biodiversité
 - J'aime la Nature Propre
 - ICE
- Et d'autres projets lancés à partir de 2025 !
- Signature d'une convention de partenariat avec Allingri pour l'utilisation de l'eau de purge des gouttes à gouttes



LE GRAND GIBIER SOUMIS AU PLAN DE CHASSE

- Le Cerf élaphe

- Attribution 24-25 : 170
- Attribution 23-24 : 144
- Réalisation 23-24 : 122
- Rappel réglementaire : constat de tir, photographie de l'animal et du bracelet apposé après le prélèvement



- Le Mouflon

- Attribution 24-25 : 737
- Attribution 23-24 : 739
- Réalisation 23-24 : 632
- Rappel réglementaire : constat de tir après le prélèvement



LE GRAND GIBIER SOUMIS AU PLAN DE CHASSE

- Le Chevreuil

- Attribution 24-25 : 4 750
- Attribution 23-24 : 4 496
- Réalisation 23-24 : 4 188
- Rappel réglementaire : constat de tir après le prélèvement
- Possibilité d'un plan de chasse à partir de 25 ha d'un seul tenant
- Grand gibier le plus prélevé dans notre département après le sanglier

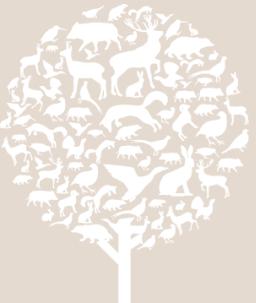


- Les Indices de Changements Ecologiques (ICE) (Projet Eco Contribution)

- La FDC 34 a sollicité ses chasseurs afin de participer aux ICE des espèces de Cerfs, Chevreuils et Mouflons sur les massifs de la moitié Nord du Département
- En plus des comptages, il s'agit d'avoir un indice dit de performance des individus : longueur des dagues chez le cerf, poids des jeunes chez le chevreuil (peson fournit par la FDC)
- Réalisation de la traque-affût à Frayssinet

- La sérothèque

- 52 prélèvements pour la saison 2023-2024 (96% de sanglier)
 - 10 chasseurs préleveurs bénévoles opérationnels à ce jour
 - Appel à candidature pour des nouveaux chasseurs préleveurs intéressés



LE GRAND GIBIER : LE SANGLIER

- Bilan affût-approche du 1^{er} juin au 7 septembre 2024 :
 - 303 autorisations
 - 1225 sangliers tués (+ 11 %)
- Bilan battues mi-saison au 24 novembre 2024 :
 - 8064 sorties
 - 7132 sangliers tués (- 22 %)
- Bilan battues saison complète 2023-2024
 - 19183 sorties (18718)
 - 22513 sangliers tués (20582)

L'an passé record dans l'Hérault avec un total de 26 000 sangliers prélevés sur la saison 2023-2024 !



Lancement de Géochasse pour la saisie des battues et des constats de tirs cervidés et mouflon !



Organisation d'une étude suite à l'arrivée possible de la maladie d'Aujesky !

Mais aussi : aide à l'organisation de battues en péri-urbain, aide à la mise en relation d'acteurs, suivis de problématiques ponctuels...

L'INDEMNISATION ET LA PREVENTION DES DEGATS

Saison	Nombre de dossiers	Montant indemnisations (€)
2024-2025 (au 17/11/2024)	234	359 524 (provisoire)
2023-2024	278	462 248
2022-2023	132	185 392
2021-2022	204	181 180

L'INDEMNISATION ET LA PREVENTION DES DEGATS

Commune	Montant Indemnisé (€) Provisoire	Part Montant départ.	Provisoire (€)
ST JEAN DE LA BLAQUIERE	29 398.19 €	8 %	
LE BOSC	22 544.01 €	6 %	
FAUGERES	15 275.67 €	4 %	
FRAISSE SUR AGOUT	12 158.30 €	3,3 %	8 620.09
GIGNAC	11 441.92 €	3,1 %	
MONTPEYROUX	9 588.74 €	2,6 %	
ST NAZaire DE LADAREZ	9 200.46 €	2,5 %	
VAILHAUQUES	8 599.50 €	2,39 %	
ST MATHIEU DE TREViers	8 550.00 €	2,37 %	
SAUTEYRARGUES	8 226.05 €	2,2 %	
TOTAL « top 10 »	134 982. €	36,4 %	8 620.09
TOTAL Département (342 communes)	359 524 €	100 %	-

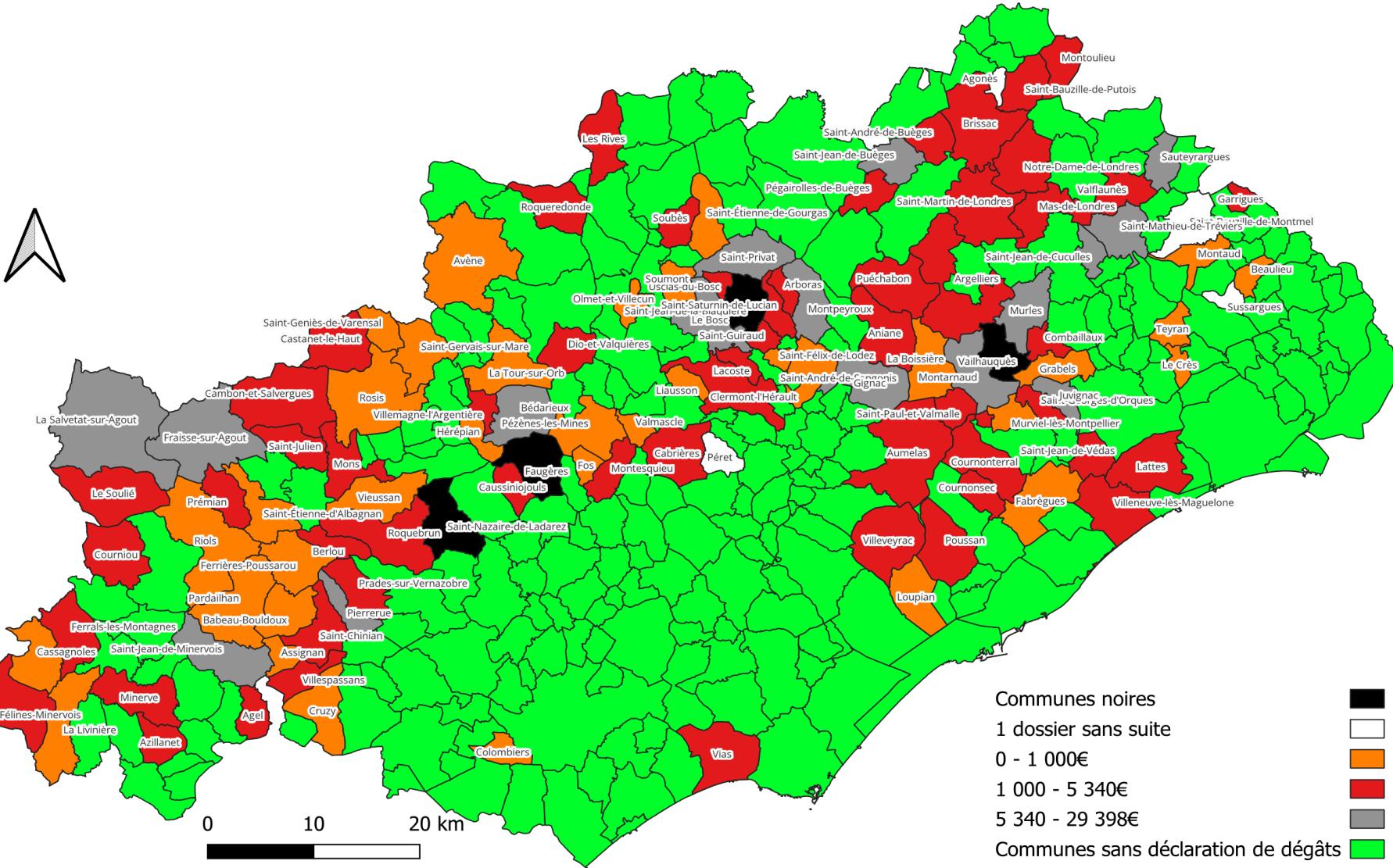
Le top 10 représente à lui seul plus d'un tiers du montant des dégâts !

Une seule commune représente pratiquement 10 % du montant total des dégâts du département !

L'INDEMNISATION ET LA PREVENTION DES DEGATS



Montant par commune des dégâts de sangliers du 1er juillet 2024 au 17 novembre 2024



Communes noires

1 dossier sans suite

0 - 1 000€

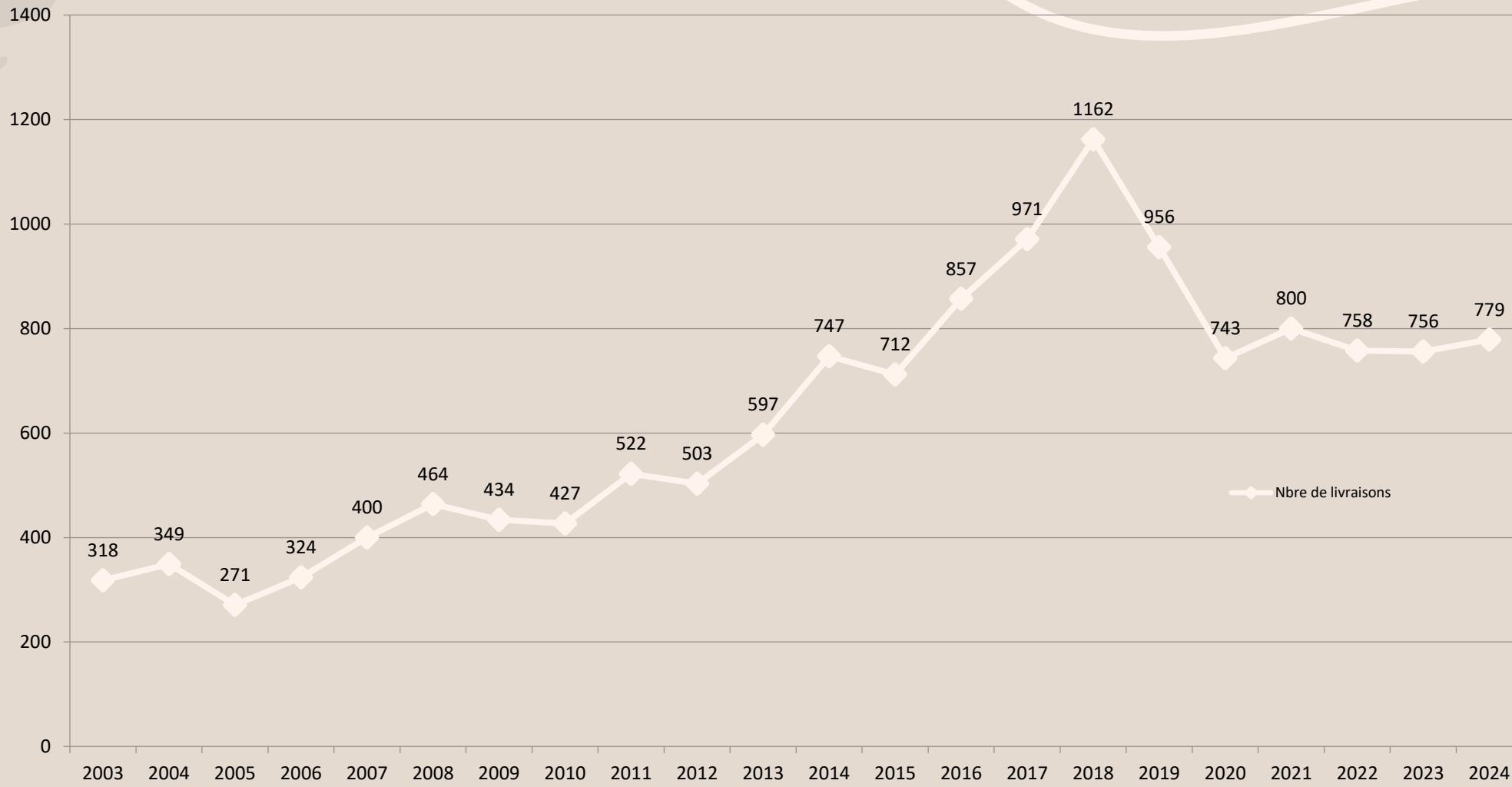
1 000 - 5 340€

5 340 - 29 398€

Communes sans déclaration de dégâts

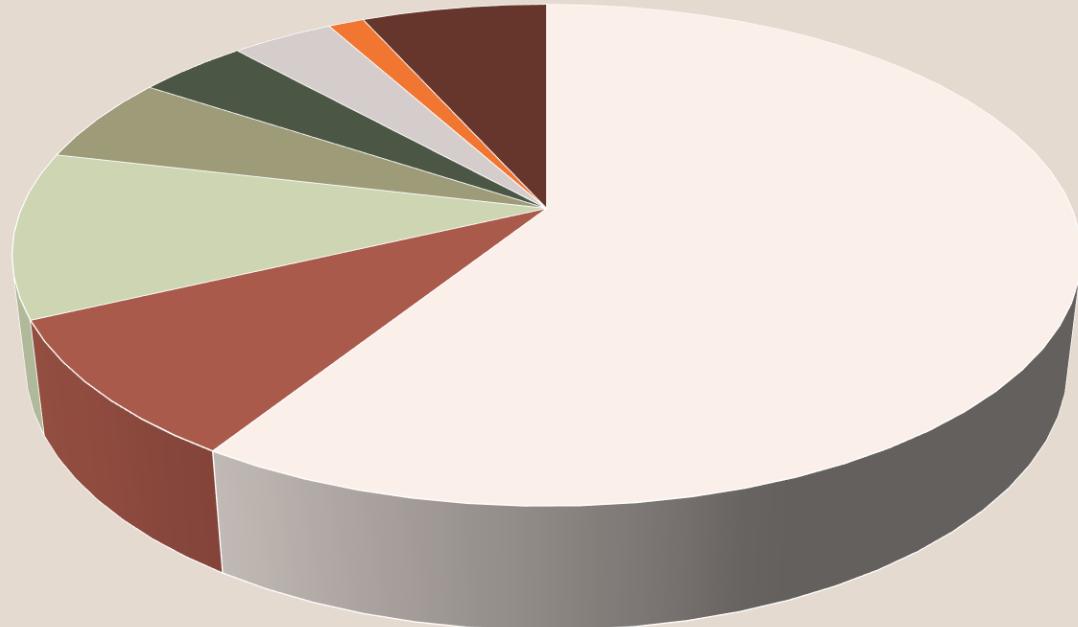
L'INDEMNISATION ET LA PREVENTION DES DEGATS

Nombre de demande de matériel de clôture par année



L'INDEMNISATION ET LA PREVENTION DES DEGATS

Répartition des activités agricoles qui empruntent du matériel de prévention



■ Viticulture 59 %

■ Policulture élevage 9 %

■ Maraîchage 10.7 %

■ Arboriculture 5.6 %

■ Association de chasse 4 %

■ Céréale 3.7 %

■ Truficulture 1.3 %

■ Particulier 6.7 %

En 2024, le secteur qui a eu le plus de livraison est le sud lodévois (102 livraisons)

L'INDEMNISATION ET LA PREVENTION DES DEGATS

Budget Matériel

MATERIEL EN STOCK AU 30/06/2024	
A la FDC 34	74 505 €
Chez les agriculteurs	118 986 €
TOTAL STOCK :	193 491 €

PREVISIONNEL ACHAT MATERIEL EN 2025-2026	
Electrificateurs, piles, batteries, etc.	85 000 €
Effaroucheurs sonores, subventions clôtures fixes	15 000 €
TOTAL ACHAT : 100 000 €	100 000 €

PLAN DE GESTION SANGLIER

- Document de gestion inscrit dans l'arrêté préfectoral d'ouverture et de fermeture
- Opposable chaque année à l'ensemble des chasseurs du département
- Pas de modification du mode de calcul de la participation financière des territoires pour la saison 2025-2026
- Pour rappel, ce dispositif est l'une des conséquences de la loi chasse de 2019 avec le permis « à 200 € »

ELEMENTS FINANCIERS

BILAN FINANCIER

Compte de résultat 2023-2024

- Produits : 2 900 430 €
- Charges : 2 523 066 €

Résultat bénéficiaire : 377 364 €

Prévisionnel 2025-2026

- Produits : 2 394 840 €
- Charges : 2 394 840 €

Résultat : 0 €

ELEMENTS FINANCIERS

COTISATIONS 2025 – 2026

• Timbre fédéral :	98 €
• Timbre temporaire 9 jours :	50 €
• Timbre temporaire 3 jours :	25 €
• Vignette sanglier :	22 €
• Vignette temporaire sanglier 9 jours :	12 €
• Vignette temporaire sanglier 3 jours :	7 €
• Adhésion territoriale :	100 €
• Cotisation FRC Occitanie :	500 €

ELEMENTS FINANCIERS

PARTICIPATIONS FINANCIERES PLAN DE CHASSE 2025-2026

- Cerf élaphe : 80 €
- Cerf élaphe de substitution : 160 €
- Daim : 37 €
- Mouflon : 30 €
- Chevreuil : 17,50 €
- Animaux Plan de chasse échappés d'enclos: 2,5 €
- Animaux Plan de chasse en enclos : 2,5 €
- Coût fabrication par bracelet : 2,5 €

ELEMENTS FINANCIERS

PARTICIPATIONS FINANCIERES DES TERRITOIRES POUR LESQUELS EST DELIVRE UN CARNET DE BATTUES 2025-2026

La méthodologie et le principe d'application de la participation financière des territoires de chasse au travers du plan de gestion du sanglier ont été approuvés par l'assemblée générale dématérialisée du 3 avril 2021. Ils restent identiques pour la saison 2025-2026.

- **Participation financière = part fixe de base 150 € + part variable en fonction des classes des indemnisations de la commune :**
- **commune verte : aucune indemnisation = part variable à 0 €,**
- **commune orange : indemnisation inférieure à 1 000 € = part variable à 150 €,**
- **commune rouge : indemnisation supérieure à 1 000 € mais ne faisant pas partie du top 20 = part variable à 250 €,**
- **commune grise : 20 communes les plus indemnisées = part variable à 450 €,**
- **commune noire : commune point noir = part variable à 650 €.**

Rappel : c'est la commune dont la surface de chasse est la plus grande (cf. cartographie du carnet de battues) qui servira à fixer le montant de la part variable pour le ou les carnets de battues situées sur plusieurs communes.

Les partenaires financiers

- La Région Occitanie Pyrénées Méditerranée
 - La Région finance le trophée chasse durable ainsi que les projets Oc Sanglier, Trame verte, ASAPT



- Le Conseil Départemental 34
 - Dans le cadre d'une convention d'objectifs pour l'année 2024, le Département de l'Hérault a octroyé à la fédération une subvention annuelle avec pour objet le financement des actions de formation, de préservation de la biodiversité, de communication et de surveillance sanitaire



Convention et partenariats

- Partenariats avec l'Office Français de la Biodiversité et l'Office National des Forêts et les Groupements d'Interêts Cynégétiques permettant la mise en œuvre d'actions conjointes pour la formation des chasseurs et le suivi de la faune sauvage
- Partenariats avec les Associations Spécialisées



La fédération soutient et subventionne de nombreuses associations cynégétiques spécialisées, qui grâce à leur dynamisme et au bénévolut de leurs membres contribuent à la gestion de la chasse et des espèces. Elles participent aux suivis techniques et scientifiques, à la formation des chasseurs, à la surveillance du territoire, au piégeage, à l'organisation des battues administratives, etc. On peut noter parmi elles :



- L'Association la Chasse au Féminin de l'Hérault (ACF 34),
- L'Association Départementale des Chasseurs à l'Arc (ADCA 34),
- L'Association Départementale des Chasseurs de Grand Gibier (ADCGG 34),
- L'Association Départementale des Lieutenants de Louveterie (ADLL 34),
- L'Association Départementale des Piégeurs Agréés de l'Hérault (ADPA 34),
- L'Association Française pour l'Avenir de la Chasse au Chien Courant de l'Hérault (AFACCC 34),
- L'Association des Gardes Chasse Particuliers (AGCP 34),
- L'Association des Jeunes Chasseurs de l'Hérault (AJC 34),
- Le Club National des Bécassiers : section du département de l'Hérault (CNB 34),
- L'Union Nationale pour l'Utilisation des Chiens de Rouge (UNUCR).
- L'AFUC 34
- L'Association pour la Recherche du Grand Gibier Blessé 34.

Convention et partenariats

- Autres partenaires
- La fédération s'efforce d'élargir ses partenariats au-delà des acteurs cynégétiques avec des structures comme le Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon (CEN LR), le Conservatoire du littoral, le Club International des Chasseurs de Bécassines (CICB), le SYndicat Mixte du Bassin de l'Or (SYMBO) , la Ligue de Protection des oiseaux (LPO), la Chambre d'Agriculture, la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FDSEA), et d'autres organismes agricoles, l'Association des Communes Forestières de l'Hérault (COFOR), l'Association Départementale des Comités Communaux de Feux de Forêt de l'Hérault (ADCCFFH), le Centre d'Etudes Techniques et Economiques Forestières Arbres d'Occitanie (CETEF O), le Centre Régional de la Propriété Forestière Occitanie (CRPF O), la Fédération Départementale des Groupements Forestiers de l'Hérault, le Syndicat des Forestiers Privés de l'Hérault (SFPH), le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc (PNR HL), Pays Arbres Hérault, les Centres Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE), le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de l'Hérault (CDRP 34), Réseau Ferré de France (RFF), ENEDIS, le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS), le cabinet de conseil en analyse stratégique et prospective économique (BIPE), les administrations, les collectivités, la fédération de pêche, etc.
- La fédération s'implique également auprès des futurs gestionnaires de la nature, étudiants à l'Université ou élèves de BTA et BTS gestion de la faune sauvage. Elle fait des interventions lors de ces formations et accueille les jeunes pour des études ponctuelles ou des stages professionnels.
- La fédération soutient également les nombreux concours de chiens.
- Nouveaux partenariats : ALLINGRI, SDIS

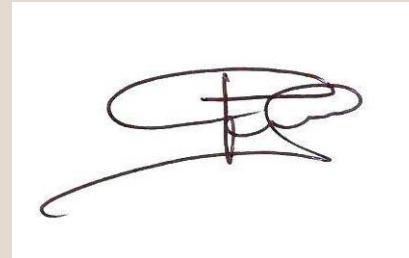
ASSEMBLEE GENERALE DU 4 AVRIL 2025 - LAMALOU LES BAINS

Le Président



Max ALLIES

Le Trésorier



Guy ROUDIER

